COMMUNIQUE DE PRESSE
Conseil de l'Europe
Congrès des pouvoirs locaux et régionaux
COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE

T +33(0)390214895 **www.coe.int/congress** **congress.web@coe.int**

Réf. CG-PR 014 (2014)

Démocratie locale et régionale au Royaume-Uni

Strasbourg, 26 mars 2014 – Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe a examiné lors de sa 26e Session un rapport sur la démocratie locale et régionale au Royaume-Uni. Les rapporteurs du Congrès Angelika Kordfelder, (Allemagne SOC) et Alexander Uss, Fédération de (Russie, PPE/CCE) se sont félicités que la situation de la démocratie locale et régionale au Royaume–Uni soit globalement conforme aux engagements pris par ce pays au titre de la Charte européenne de l'autonomie locale.

Ils ont cependant regretté qu'il n'y ait pas d'ancrage constitutionnel ou législatif de l'autonomie locale au Royaume-Uni et noté que les collectivités territoriales ne disposaient pas de ressources financières adéquates.

Le Congrès recommande aux autorités britanniques d'élaborer des dispositifs de consultation des collectivités locales plus institutionnalisés et de prendre des mesures pour réduire les contraintes financières qui pèsent sur celles-ci du fait des coupes budgétaires et de l'endettement.

En outre, il encourage les autorités du Royaume-Uni à revoir leur déclaration sur le champ d'application de la Charte afin d'y inclure l'Autorité du Grand Londres et l'Irlande du Nord.

Le Royaume-Uni a ratifié la Charte européenne de l'autonomie locale en 1998. Les pays qui ont ratifié la Charte sont liés par ses dispositions. La Charte impose le respect d'un minimum de droits qui constituent le premier socle européen de l'autonomie locale. Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe veille au respect de ces principes.

Rapport CG(26)10

Plus d'information : Dossier 26ème Session

Le Congrès se compose de deux chambres, la Chambre des pouvoirs locaux et la Chambre des régions. Il comprend 318 membres titulaires et 318 suppléants, qui représentent plus de 200 000 collectivités territoriales européennes.
Président du Congrès: Herwig Van Staa (Autriche, PPE/CCE), Président de la Chambre des régions: Nataliya Romanova (Ukraine, GILD), Président de la Chambre des pouvoirs locaux: Jean-Claude Frécon (France, SOC)
Groupes politiques: Groupe socialiste (SOC), Groupe du Parti populaire européen (PPE/CCE), Groupe indépendant et libéral démocratique (GILD), Groupe Conservateurs & Réformistes européen (CRE)